

Conseillers en exercice :	77	L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept mai, à dix-neuf
Présents :	50	heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance
Absents excusés :	17	ordinaire à la salle des Conférences du Rozier Coren à
Pouvoirs :	10	Saint-Flour, après convocation légale en date du 21 mai
Votants :	60	2024, sous la Présidence de Madame Céline CHARRIAUD.

Présents :

MME Agnès AMARGER, M. Didier AMARGER, MME Béatrice ANTONY, M. Frédéric ASTRUC, MME Nicole BATIFOL, MME Sophie BENEZIT, M. Jean-Paul BERTHET, MME Marina BESSE, M. Gilles BIGOT, M. Richard BONAL, M. Jean-Luc BOUCHARINC, M. Jean-Marc BOUDOU, M. Alberto COSTANTINI, MME Céline CHARRIAUD, M. Pierre CHASSANG, M. Marcel CHASTANG, M. Gilbert CHEVALIER, M. Guy CLAVILIER, M. Bernard COUDY, M. Gérard COURET, M. Philippe DE LAROCHE, M. Frédéric DELCROS, MME Bonnie DELEPINE, M. Philippe DELORT, M. Gérard DELPY, M. Philippe ECHALIER, M. Jérôme GRAS, MME Martine GUIBERT, M. Jean-Pierre JOUVE, M. Philippe MATHIEU, M. Bernard MAURY, M. Jean-Marie MEZANGE, M. Stéphane CHASSANG, M. Daniel MIRAL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, M. Gérard MOULIADE, M. Louis NAVECH, MME Emmanuelle NIOCEL JULHES, M. René PELISSIER, M. Jean-Luc PERRIN, MME Marie PETITIMBERT, M. Loïc POUDEROUX, M. Marc POUGNET, M. Jean-Claude PRIVAT, M. Bernard REMISE, MME Bernadette RESCHE, MME Jeanine RICHARD, M. Robert ROUSSEL, M. Christophe VIDAL, M. David VITAL.

Absents excusés :

M. Hervé VIGIER, M. Claude BONNEFOI, MME Yolande CHASSANG, M. Christian GENDRE, M. Éric GOMESSE, MME Nadine JANVIER, M. Adrien LAMAT, MME Nathalie LESTEVEN, M. Christian RISS, MME Sylvie PORTAL, M. Pascal POUDEVIGNE, M. Jean-Paul RESCHE, M. Olivier REVERSAT, MME Patricia ROCHÈS, M. Michel ROUFFIAC, M. Pierre SEGUIS, M. Serge TALAMANDIER.

Pouvoirs :

MME Annie ANDRIEUX donne pouvoir à MME Sophie BENEZIT
MME Pierrette BEAUREGARD donne pouvoir à M. Pierre CHASSANG
M. Robert BOUDON donne pouvoir à M. Bernard REMISE
M. Éric BOULDOIRES donne pouvoir à M. Philippe DELORT
MME Ghislaine DELRIEU donne pouvoir à M. Jean-Jacques MONLOUBOU
M. Vital GENDRE donne pouvoir à M. Louis NAVECH
MME Olivia GUEROULT donne pouvoir à M. Philippe DE LAROCHE
MME Annick MALLET donne pouvoir à MME Emmanuelle NIOCEL JULHES
MME Marine NEGRE donne pouvoir à M. Jérôme GRAS
MME Maryline VICARD donne pouvoir à M. Jean-Luc PERRIN

Monsieur Loïc POUDEROUX a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

La Présidente certifie qu'un extrait de la présente délibération sera publié sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté le **04 JUIN 2024**, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Cantal, le **04 JUIN 2024**

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

OBJET : TOURISME - ADOPTION DE L'ANNEXE OPERATIONNELLE ET VALIDATION DU BUDGET PRIMITIF 2024 DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Luc BOUCHARINC

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi NOTRe du 7 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République, et les articles L.5216-5 du Code général des Collectivités territoriales et L. 134-1 du Code du tourisme, transférant la compétence promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme, comme une compétence obligatoire des Établissements Publics de Coopération Intercommunale ;

VU que l'Office de Tourisme intercommunal des pays de Saint-Flour est de plein droit un établissement public relevant de la compétence « promotion du tourisme » de Saint-Flour Communauté ;

Vu la délibération n°2017-295 du conseil communautaire de Saint-Flour Communauté en date du 20 novembre 2017 approuvant les statuts de l'Office de Tourisme Intercommunal des pays de Saint-Flour ;

Vu l'article L.133-8 du Code du tourisme précisant que le budget de l'office de tourisme, délibéré par le comité de direction, est soumis à l'approbation de l'organe délibérant de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale ;

Vu la délibération du comité directeur de l'Office de Tourisme Intercommunal des pays de Saint-Flour (OTI) en date du 16 mars 2024 approuvant le budget primitif 2024 de l'office de tourisme ;

Considérant que le conseil communautaire de Saint-Flour Communauté doit désormais se prononcer sur le budget primitif 2024 de l'Office de Tourisme des pays de Saint-Flour annexé à la délibération ;

Précisant que le compte administratif 2023 présente un résultat excédentaire de 267 872 € détaillé comme suit :

Résultat de l'exercice 2023 :	- 58 241 €
Report de l'excédent des exercices antérieurs :	+ 326 113 €

Considérant les crédits budgétaires 2024 de Saint-Flour Communauté inscrits à hauteur de 413 000 € sur l'exercice 2024, taxe de séjour comprise ;

Rappelant par ailleurs qu'à sa création, l'Office de Tourisme Intercommunal des pays de Saint-Flour s'est vu confier par la Communauté de communes les missions relevant du service public touristique local telles qu'énumérées par l'article L. 133-3 du Code du tourisme, à savoir l'accueil et l'information des touristes ainsi que la promotion touristique de la Communauté de communes, en coordination avec le comité départemental et le comité régional du tourisme ;

Vu la convention d'objectifs 2022-2024 en date du 8 décembre 2021, approuvée par la délibération n°2021-301 du conseil communautaire de Saint-Flour Communauté en date du 8 décembre 2021,

Rappelant que la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens doit être complétée par une annexe opérationnelle annuelle, qui vient fixer les orientations et missions spécifiques que Saint-Flour Communauté souhaite confier à l'Office de Tourisme Intercommunal, en fonction du projet de territoire et de son calendrier de mise en œuvre ;

Rappelant le projet de territoire intercommunal 2021-2026 approuvé par délibération en date du 30 juin 2021 ;

Considérant que l'annexe opérationnelle vient préciser le cadre de la convention pour l'année 2024 ;

Rappelant que cette annexe opérationnelle annuelle précise les crédits alloués à l'Office de Tourisme Intercommunal pour ses missions, et qu'elle fera l'objet à son terme d'une évaluation de la politique publique mise en œuvre par l'Office de Tourisme Intercommunal ;

Précisant que le montant de cette dotation est révisable chaque année dans le cadre d'une concertation budgétaire tenant compte de la réalisation de l'année N-1, des orientations et projets de l'année N, et de la capacité financière de Saint-Flour Communauté ;

Vu l'avis favorable du bureau exécutif du 16 mai 2024 ;

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

↓ **VALIDE** le budget primitif 2024 de l'Office de Tourisme des pays de Saint-Flour dans la limite des crédits budgétaires inscrits au budget primitif 2024 de Saint-Flour Communauté concernant la participation à l'office de tourisme, et réajustée à hauteur de 413 000 €, taxe de séjour incluse ;

↓ **AUTORISE** Madame le Président à verser la participation à l'Office de Tourisme des pays de Saint-Flour à hauteur maximale de 413 000 €, taxe de séjour comprise, pour l'exercice 2024 ;

↓ **APPROUVE** l'annexe opérationnelle 2024 ;

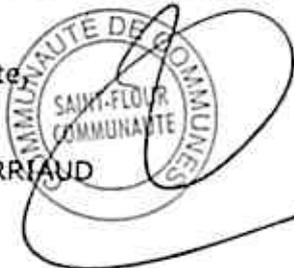
↓ **AUTORISE** Madame le Président à signer ladite annexe opérationnelle au nom de Saint-Flour Communauté ainsi que tout document relatif à sa mise en œuvre.

POUR : 60 VOIX

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,

La Présidente

Céline CHARRAUD



Le secrétaire de séance,

Loïc POUDEIROUX



ANNEXE OPERATIONNELLE 2024

à la Convention d'Objectifs et de Moyens

entre

Saint Flour Communauté

et

L'Office de Tourisme des Pays de Saint Flour

Entre les soussignés :

L'Office de Tourisme Intercommunal des Pays de Saint Flour, ci-après dénommé OTI, représenté par sa Présidente, Madame Marie PETITIMBERT, sis 16 place d'Armes – 15100 SAINT-FLOUR, dûment habilitée par délibération du conseil d'administration en date d'une part

Et

Saint-Flour Communauté, représentée par sa Présidente, Céline CHARRIAUD, dûment habilitée par le conseil communautaire en date du 27 mai 2024, et ci-après dénommée Saint-Flour Communauté

d'autre part,

Il a été exposé ce qui suit :

Conformément aux termes de l'article 2.3 de la convention d'objectifs, une annexe opérationnelle tend à définir les missions spécifiques confiées par Saint-Flour Communauté à l'Office de Tourisme Intercommunal des Pays de Saint-Flour au titre de l'année 2024.

ARTICLE 1 : OBJET

Ce document est une annexe à la convention d'objectifs et de moyens établie entre Saint-Flour Communauté et l'Office de Tourisme Intercommunal des Pays de Saint-Flour signé le 1^{er} janvier 2022 pour la mise en œuvre de la stratégie touristique de Saint Flour Communauté et la déclinaison promotionnelle portée par l'office de tourisme.

Cette annexe précise les engagements de chacune des deux parties, détaillent les objectifs prévus pour l'année 2024 par Saint-Flour Communauté et indique le cadre financier affecté.

ARTICLE 2 : DÉTAIL DES ACTIONS GENERALES ANNUELLES

2.1 Accueil et information du public

Poursuivre en interne une expérimentation sur **les moyens affectés à l'amplitude d'ouverture des locaux et les moyens humains dédiés à l'accueil touristique ;**

Ce travail conduit avec l'office de tourisme s'accompagnera d'un appui de la direction des ressources humaines, du pôle dynamique économique et attractivité. Il vise à réguler les

conventions de mise à disposition du personnel liant les deux structures et permettre une facilitation dans la multiplicité des tâches des agents mis à disposition.

L'OTI mettra en œuvre une régulation de son amplitude d'ouverture pour répondre à cette ambition en lien étroit avec Saint-Flour Communauté.

2.2 Promotion et communication

Renouveler une partie de ses outils de communication et les présenter en commission thématique « tourisme et thermalisme » dans le cadre d'une vidéo du territoire renouvelée. Celle-ci proposera une diffusion sur de nouveaux médias ou réseaux sociaux, un site internet toujours plus intuitif, une valorisation sur les richesses du territoire notamment agricoles.

Poursuivre la promotion d'un axe essentiel sur le territoire dans une ambition 4 saisons avec la randonnée et notamment les outils numériques dédiés - Numérisation des randos : itinérance + cyclo- Passerelle avec Géo-trek (PNR Aubrac)

Participer aux réflexions conjointes avec les services communication de Saint-Flour Communauté pour enrichir une stratégie d'attractivité territoriale complémentaire à l'existante, distinctive, innovante et qualitative notamment avec l'arrivée en 2023 de nouveaux sites internet pour Saint Flour Communauté, la présence d'un centre aqualudique modernisé avec une dimension touristique à envisager, du renforcement du site de Prat de Bouc en site 4 saisons avec l'arrivée d'un nouveau bâtiment d'accueil, et de l'accompagnement du site de Saint-Urcize (réflexions menées sur le site pour l'accueil et création d'un local technique).

2.3 Autres missions

Appliquer l'objectif **de classement en première catégorie** : Le classement national des offices de tourisme est un gage de qualité et de professionnalisme des missions qui leurs sont confiées ainsi que des services rendus aux visiteurs. Le classement est décliné en 3 catégories, le niveau 1 correspond au service le plus élevé.

Le territoire de Saint-Flour Communauté ayant des communes classées communes touristiques, l'existence d'un office de tourisme compétent sur le territoire est exigée sans préférence de niveau. En présence de communes classées stations de tourisme, ce qui est le cas de Saint-Flour et de Chaudes-Aigues, l'Office de tourisme des pays de Saint-Flour souhaite obtenir le classement en catégorie 1.

2.3.1 Politique de développement touristique

A la demande de Saint Flour Communauté, l'OTI pourrait être amené à accompagner la collectivité dans la construction de candidatures à des appels à projets et leur mise en œuvre notamment sur les démarches engagées.

2.3.2 Commercialisation et services touristiques

Coordonner la programmation de visites guidées et mutualiser les moyens humains avec le Pays d'Art & d'Histoire et l'Ecomusée de Margeride notamment sur la partie collecte de Mémoire sur les barrages de Grandval et de Lanau (60 ans) ;

Actualiser et mettre en œuvre une convention de partenariat avec l'Ecomusée de la Margeride ;

Porter les volets communication et promotion de nouveaux produits touristiques créés par Saint-Flour Communauté (sentiers thématiques des maquisards, boucle cyclo touristique de la vallée de la Truyère, chemins de randonnée portés par le PNR Aubrac) pour lesquels les services de l'office du tourisme et de Saint Flour Communauté au titre des mobilités et des activités pleine nature seront associés dès la phase de conception.

2.3.3 Actions de développement durable

En cohérence avec Saint-Flour Communauté, l'office de tourisme veillera à limiter ses consommations énergétiques (fluides) et à réduire son besoin en consommables (fournitures, papier et autres). En parallèle, Saint Flour Communauté veillera à engager des solutions de mutualisation ou de gains économiques d'échelles avec l'OTI.

ARTICLE 3 : DÉTAIL DES ACTIONS SPECIFIQUES

La réalisation de l'annexe opérationnelle s'appuie sur un cadre de travail proposé en fin d'année ou début d'année pour l'année en cours. Il permettra à l'OTI de composer sa programmation financière avant un positionnement en comité de direction de l'OTI.

L'annexe vient préciser le cadre d'intervention de l'année en cours correspondant aux engagements budgétaires fixés par Saint Flour Communauté.

- **OBJECTIF 3.1: PRESERVER, VALORISER ET DEVELOPPER LE SITE DES GORGES DE LA TRUYERE, SITE IDENTITAIRE ET EMBLEMATIQUE DU TERRITOIRE.**

- Patrimoine Mondial :

L'office de tourisme accompagnera la démarche de classement au patrimoine mondial du Viaduc de Garabit. Il présentera une feuille de route en bureau pour partager le cadre opératoire de l'inscription au patrimoine mondial.

L'Office de tourisme mettra à disposition en 2024, dans le cadre d'une convention spécifique, un agent dédié au portage de cette mission qui assure pour le compte de Saint-Flour Communauté en liaison avec le pays d'Art et d'Histoire (PAH) et la mission sur la valorisation de la vallée de la Truyère, l'animation de la candidature du Viaduc de Garabit au classement au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Ce partenariat prendra la forme d'une convention de mise à disposition ou d'une prestation de services qui sera déduite de la contribution versée à l'OTI.

Une prospective à 3 ans sera déclinée pour mesurer la montée en charge du service dédié.

- **OBJECTIF 3.2: FAVORISER L'EVOLUTION ET LA MISE EN VALEUR DE LA STATION THERMALE DE CHAUDES-AIGUES.**

- **Réhabilitation du Moulin Juéry en Bureau d'Information touristique :**

L'OTI, aux côtés du service Attractivité de Saint-Flour Communauté, poursuivra la mission de réhabilitation du bâtiment, dans l'objectif de doter la ville thermale d'un lieu d'accueil satisfaisant aux exigences d'une Station classée de tourisme.

Une étude de maîtrise d'œuvre engagée en 2023 doit aboutir à un avant-projet définitif d'ici l'été 2024. Une perspective d'engagement des travaux sur la base d'un projet partagé sera engagée en 2024 ou au plus tard en 2025.

- **OBJECTIF 3.3: AFFIRMER LE POSITIONNEMENT DE SAINT-FLOUR EN TANT QUE CARREFOUR TOURISTIQUE, CULTUREL ET PATRIMONIAL.**

- **Réhabilitation du Bureau d'Information touristique Place d'Armes :**

L'OTI, aux côtés du pôle dynamique économique et attractivité de Saint-Flour Communauté, poursuivra et terminera la réhabilitation de l'espace d'information touristique et siège de l'office de tourisme, dans l'objectif de renforcer le pôle Place d'Armes, de disposer d'un lieu d'accueil satisfaisant aux exigences d'une Station classée de tourisme.

La reprise de la maîtrise d'œuvre déclinée en 2023 /24 a permis de se doter d'un programme partagé entre l'OTI et Saint-Flour Communauté, le positionnement dans le cadre de financements et la préparation au lancement des travaux correspondants.

L'OTI est partie prenante au programme afin de renforcer l'attractivité de cet espace comme lieu d'accueil moderne et convivial, et comme cœur de la promotion touristique en liaison avec la valorisation faite sur ce bâti (maison de l'habitat, aménagement des abords du CIAP).

Les travaux débutant en 2024, un déménagement des locaux de l'OTI actuel est opéré pour une livraison attendue en fin d'année. Les services techniques de Saint-Flour Communauté accompagnent le déménagement, la mise en œuvre du projet de réhabilitation et l'installation dans ces futurs locaux.

- **OBJECTIF 3.4: PRESERVER ET VALORISER LA DIMENSION PATRIMONIALE DU TERRITOIRE, QU'ELLE SOIT NATURELLE, CULTURELLE, AVEC SES SITES PHARES, SES VALEURS, SON IDENTITE.**

Promotion-communication :

L'OTI accompagnera la démarche de classement de la vallée et des gorges de la Truyère pour étoffer le programme qui viendra préfigurer une ambition grand site. En lien avec cette démarche, Saint-Flour Communauté et l'OTI poursuivront la démarche partenariale engagée auprès des bases nautiques pour assurer une pérennité à leur exercice.

L'OTI veillera à proposer des produits touristiques qualitatifs et supports de communication dans le secteur de l'agrotourisme. Des propositions de produits pourront être formulées à la commission thématique « Agriculture, forêt, alimentation ».

Les équipements de Saint-Flour Communauté inscrits dans le guide d'accueil seront exemptés de participation financière.

Dans la perspective d'un travail à mener sur le petit patrimoine (réhabilitation, aides aux communes), l'OTI pourrait être consulté pour envisager d'appuyer la promotion des actions réalisées.

- **OBJECTIF 3.5: CONFORTER LA VOCATION TOURISTIQUE DE SAINT-FOUR COMMUNAUTE, "TERRITOIRE D'EXCELLENCE PLEINE NATURE ET DE MONTAGNE 4 SAISONS".**

Bâtiment d'accueil et Communication Prat de Bouc :

L'OTI accompagnera en 2024, au titre de sa mission de promotion, la valorisation du bâtiment d'accueil et sa déclinaison en domaine 4 saisons.

L'OTI est renforcé dans sa position de relais d'information et de communication pour le site de Prat de Bouc et la démarche de marque. Voir point 2-2.

Programme Montagne 4 saisons ALT Massif Cantalien :

L'OTI, en lien avec les services concernés de Saint-Flour Communauté (notamment Tourisme, Activités de Pleine Nature et Mobilités) accompagnera le suivi du plan d'actions inscrit dans le programme Montagne 4 saisons.

Zone nordique de Saint-Urcize :

L'OTI sera un partenaire privilégié dans la perspective de réalisation d'un pôle d'accueil 4 saisons à Saint-Urcize. Accompagner l'amélioration des conditions d'accueil estival et la modernisation du site nordique en lien avec le service Activités Pleine Nature de Saint-Flour Communauté, et le PNR Aubrac est un axe qui sera étudié en 2024.

Signalisation d'information locale

Une démarche est amorcée depuis 2023 sur les communes concernées par le classement de site. L'OTI sera associé à la démarche dans son ensemble.

- **OBJECTIF 3.6: ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT D'UNE OFFRE D'ACTIVITES ET D'HEBERGEMENTS TOURISTIQUES MISANT SUR L'EXCELLENCE ENVIRONNEMENTALE.**

Qualification des hébergements touristiques :

Avancer avec le programme Petites Villes de Demain et poursuite des missions, en lien avec Cantal Destination et suite à la réunion d'information réalisée auprès des communes, porteuses de projet. La demande concerne la sensibilisation des communes aux enjeux touristiques du territoire en matière d'accueil des touristes (itinérance, montée en gamme, public cible, etc.).

Appui à la qualification des communes ayant des projets d'hébergements touristiques en lien avec le projet de territoire et retour d'information auprès de Saint-Flour Communauté.

Mise en réseau et mobilisation des prestataires autour de cet objectif :

L'OTI organisera des rencontres et temps de travail collectifs à destination des professionnels du tourisme, pour les accompagner vers un objectif d'excellence, créer des synergies locales et encourager l'élaboration de produits distinctifs et contribuant à la pratique de la promotion d'un tourisme durable.

Qualification de l'offre d'activités et de services touristiques :

L'OTI identifiera les carences du territoire et les attentes des touristes et habitants, et recherchera des solutions auprès de prestataires locaux.

- **ENJEU : STRUCTURER L'ORGANISATION TOURISTIQUE TERRITORIALE, ET DEFINIR UNE STRATEGIE DE COMMUNICATION-PROMOTION TERRITORIALE AMBITIEUSE.**

- « Communes touristiques » et « stations classées de tourisme » :

L'OTI accompagnera les communes de Neuvéglise sur Truyère, Ruynes en Margeride, Saint Flour et Chaudes Aigues pour le maintien et /ou le renouvellement des classements « communes touristiques » et « stations classées de tourisme ».

- **ENJEU SUIVI / EVALUATION :**

- Suivi.

L'office de tourisme des Pays de Saint-Flour s'engage à :

- Informer, préparer, et transmettre tous documents utiles dans le cadre de l'élaboration budgétaire de l'EPIC avec à minima un temps de travail techniques avec les services de Saint-Flour Communauté et un temps de travail avec les élus dédiés.

- Observation et évaluation de l'activité touristique, veille sur les tendances.

L'office de tourisme des Pays de Saint-Flour s'engage à :

- Fournir un bilan de la saison auprès de la commission thématique et ou du bureau avant le 31 décembre de l'année en cours.

La création d'un suivi territorial du tourisme tel que décrit ci-dessus est effective depuis 2022, avec notamment la mise en œuvre opérationnelle du dispositif Flux Vision, à l'échelle de l'intercommunalité pour l'OTI et à l'échelle de la Vallée de la Truyère pour Saint-Flour Communauté. Ces éléments sont partagés entre structures.

Article 3 - Moyens humains

Au 1^{er} janvier 2023, le personnel propre à l'Office de tourisme est constitué de :

- 9 agents représentant 7,68 ETP personnel permanent ;
- 6 agents représentant 1,51 ETP personnel saisonnier ;

Il est demandé à l'Office de tourisme de s'appuyer sur des effectifs stables en personnel permanent pour la réalisation de ses missions. En vue de simplifier la gestion du personnel, les agents

Un travail sera poursuivi en 2024 sur la reprise des conventions de mise à disposition des agents concernés.

Article 4 – Locaux

Saint-Flour Communauté a conduit plusieurs opérations de réhabilitation ou de création de bureaux d'informations touristiques. Ces opérations nécessitent des reprises des conventions de mise à disposition. Ce travail sera finalisé en 2024 en lien avec le pôle supports, le pôle des services techniques et le pôle dynamique économique et attractivité.

Article 5 – CADRE FINANCIER

La réalisation de cette annexe repose sur 3 clés financières, la participation financière (ou contributions directes), la valorisation financière à porter à connaissance et la valorisation d'actions spécifiques dédiées au tourisme, portées par Saint-Flour Communauté.

PARTICIPATION FINANCIERE 2024

DÉPENSES	MONTANT € (TTC)	Description
Contribution inscrite au budget 2024 dont taxe de séjour	413 000 €	Contribution de 392 k€ +21 k€ dont taxe de séjour +subvention d'équilibre en N-1
Reversement Mise à disposition Agents tourisme	51 000 €	Prise en charge des agents de Saint-Flour Communauté mis à disposition 87 000 € en N-1

Conformément à l'article 3.2, de la convention d'objectifs et de moyens, les modalités de paiement sont les suivantes :

- Deux avances dont le montant sera calculé sur la base de la subvention attribuée en année N-1 : 25 % au 1^{er} janvier, 25 % au 1^{er} avril ;
- Un acompte de 25% au 1^{er} juillet, et le solde au 31 décembre, tous deux calculés sur la base de la subvention attribuée en année N. Les montants de l'acompte et du solde tiendront compte des avances préalablement versées.

VALORISATION FINANCIERE 2024 –

DÉPENSES	MONTANT € (TTC)	Description
Prestation architecturale patrimoine mondial	12 580 €	Prestation de conseil en vue de la candidature au patrimoine mondial (gpmt commandes 3 Cdc)
Contribution association du patrimoine mondial	11 000 €	Fonctionnement association + participation fondation
Reversement Mise à disposition direction office tourisme pour le dossier d'inscription au patrimoine mondial	3 000 €	Dépenses nouvelles qui viendront se déduire de la contribution 2024

**VALORISATION FINANCIERE 2024 –
VALORISATION D' ACTIONS SPECIFIQUES DEDIEES AU TOURISME**

DÉPENSES	MONTANT € (TTC)	Description
Destination France Valorisation de la vallée de la Truyère	54 000 €	Agent en charge de la valorisation et actions induites financées à 80 %
Contribution au syndicat Mixte Garabit Grandval	139 000 €	Charges transférées des communes
Autres dépenses tourisme + charges de bâtiments	31 200 €	Charges des bâtiments et divers
Participation au domaine de Prat de Bouc + Cézens	62 000 € + 5 000 €	Partie fonctionnement 4 saisons

La mise à disposition de locaux fera l'objet d'un travail spécifique pour déterminer une valorisation des biens affectés et la répartition des charges correspondante.

Pour l'année 2024, Saint Flour Communauté poursuivra la régularisation des charges des biens affectés à l'OTI.

Fait à Saint-Flour le2024 en deux exemplaires originaux.

La Présidente de Saint-Flour Communauté

La Présidente de l'Office de tourisme intercommunal des Pays de Saint-Flour

Céline CHARRIAUD

Marie PETITIMBERT

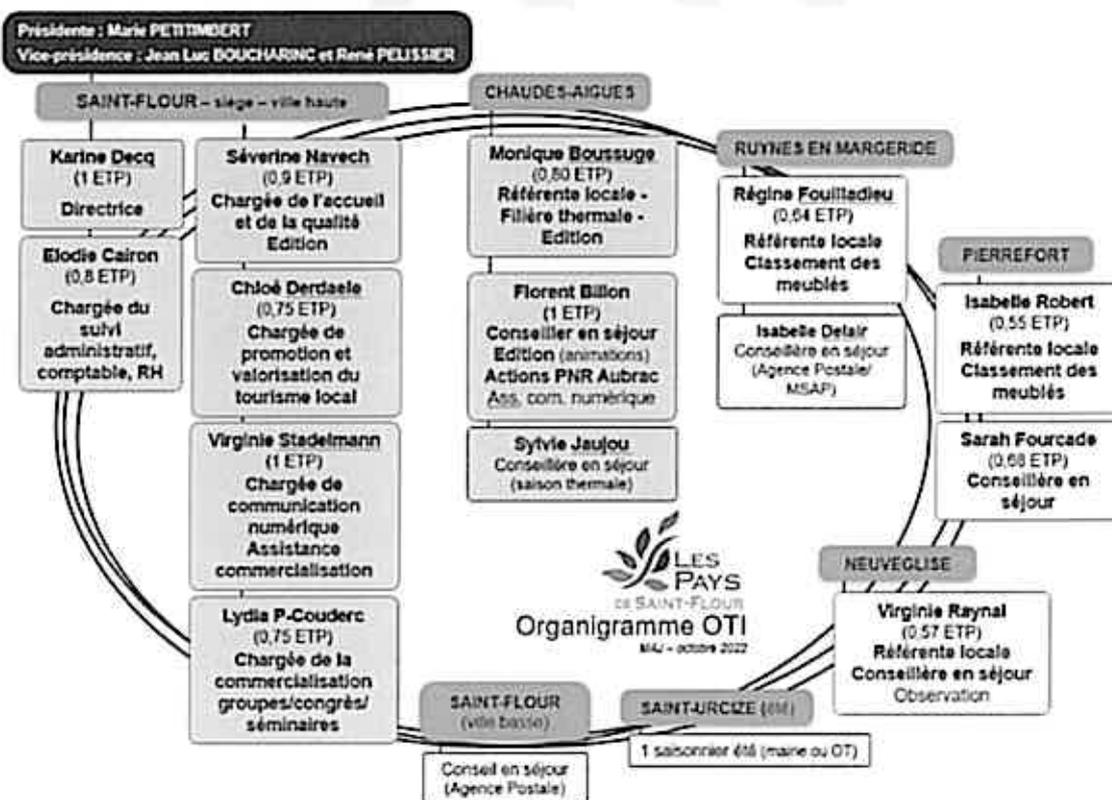
Annexe 1 : organigramme de l'Office de Tourisme et composition des effectifs

Attente de l'OTI

ETP	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
PERMANENTS	11,41	10,39	9,50	9,40	9,07	8,36	9,36	9,22
<i>dont personnel mis à disposition</i>	2,11	2,30	2,30	2,30	2,30	2,21	2,11	1,54
SAISONNIERS	0,53	0,89	1,06	1,39	0,94	1,31	1,51	1,51
TOTAL	11,94	11,28	10,56	10,79	10,01	9,67	10,87	10,73

Effectifs	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
PERMANENTS	15	15	13	14	14	12	13	12
<i>dont personnel mis à disposition</i>	4	4	4	4	4	4	4	3
SAISONNIERS	4	4	5	6	5	6	6	6
TOTAL	19	19	18	20	19	18	19	18

PAR BUREAU - 2023	St-Flour	C-Aigues	Pierrefort	Ruynes	Neuv.
PERMANENTS - Effectif	6	2	2	1	1
<i>dont personnel mis à disposition</i>			1	1	1
PERMANENTS - ETP	5,2	1,8	1,1	0,6	0,5
SAISONNIERS - Effectif	2	2		1	1
SAISONNIERS - ETP	0,53	0,66		0,04	0,08



Annexe 2 : budget prévisionnel 2024 de l'OTI

PROJET

OFFICE DE TOURISME DES PAYS DE SAINT-FLOUR
Compte administratif 2023 et Budget Prévisionnel 2024

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHART	LIBELLE	TOTAL					
		BP 2022	CA 2022	BP 2023	DM 2023	CA 2023	BP 2024
60, 61, 62	ACHATS, AUTRES CHARGES	274 672,00 €	238 737,71 €	276 515,00 €		223 378,51 €	330 950,00 €
6061	EDF-GDF / eau / chauffage	17 600,00 €	2 327,81 €	20 350,00 €		10 702,08 €	14 200,00 €
6063	Fournitures entretien & petit matériel	1 000,00 €	272,54 €	800,00 €		114,09 €	650,00 €
6064	Fournitures bureau	3 300,00 €	1 521,35 €	2 000,00 €		6 471,43 €	2 400,00 €
6066	Carburants	1 000,00 €	1 348,58 €	1 600,00 €		1 021,21 €	1 500,00 €
6068	Autre matériel et fournitures	1 400,00 €	1 308,51 €	1 700,00 €		1 060,21 €	3 900,00 €
606801	Achats boutique	5 200,00 €	4 512,74 €	5 000,00 €		4 351,87 €	5 150,00 €
607	Achats marchandise	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €
611	Sous traitance générale (site, numérique)	7 500,00 €	3 053,20 €	4 400,00 €		3 379,90 €	3 350,00 €
6132	Location immobilière (garage - BTCA)	6 960,00 €	6 960,00 €	6 960,00 €		6 960,00 €	17 100,00 €
6135	Location mobilière	11 500,00 €	8 712,89 €	9 910,00 €		10 156,25 €	9 737,00 €
61521	Entretien sur biens immobiliers	300,00 €	358,20 €	690,00 €		358,20 €	690,00 €
61551	Entretien matériel / véhicule	500,00 €	1 025,20 €	500,00 €		627,92 €	500,00 €
61558	Autres biens	0,00 €	439,89 €	500,00 €		620,58 €	1 150,00 €
6156	Maintenance informatique	14 315,00 €	11 579,68 €	16 400,00 €		9 342,81 €	20 034,00 €
6161	Assurances	6 615,00 €	6 712,33 €	6 770,00 €		6 543,48 €	6 460,00 €
618	Abonnements	350,00 €	633,70 €	700,00 €		744,54 €	750,00 €
6225	Indemnité au comptable et régisseur	280,00 €	264,68 €	460,00 €		264,68 €	280,00 €
6228	Rémunération d'intermédiaires et honoraires (photothèque, partenariats promotion, mailing, audit, observation, ...)	34 480,00 €	20 983,20 €	22 300,00 €		12 714,87 €	12 255,00 €
6231	Annonces et insertions	3 800,00 €	1 200,00 €	2 750,00 €		3 309,60 €	1 900,00 €
6233	Foires et expositions	1 600,00 €	4 423,55 €	4 060,00 €		1 868,91 €	4 000,00 €
6237	Publications	44 062,00 €	34 725,75 €	40 650,00 €		37 862,81 €	37 080,00 €
6238	Relations publiques diverses	400,00 €	526,00 €	600,00 €		254,00 €	300,00 €
6256	Frais de mission	2 000,00 €	3 136,91 €	3 400,00 €		2 691,78 €	4 600,00 €
6257	Frais de réception	5 150,00 €	4 154,28 €	4 200,00 €		1 574,51 €	2 550,00 €
6261	Frais d'affranchissement	11 350,00 €	8 570,51 €	9 000,00 €		6 622,14 €	9 225,00 €
6262	Frais de téléphone	9 700,00 €	7 638,62 €	8 000,00 €		7 631,75 €	7 400,00 €
627	Service bancaire	60,00 €	78,43 €	110,00 €		120,49 €	160,00 €
6281	Cotisations	1 200,00 €	1 194,00 €	1 200,00 €		1 277,33 €	1 254,00 €
6283	Frais de nettoyage des locaux	1 500,00 €	4 841,71 €	4 300,00 €		4 403,65 €	4 600,00 €
6288	Dépenses commercialisation groupes	70 000,00 €	91 671,12 €	85 000,00 €		73 769,54 €	145 000,00 €
6288	UNESCO	7 500,00 €	0,00 €	6 200,00 €			6 200,00 €
628800	Dépenses animations et services individuels	3 600,00 €	4 667,92 €	5 500,00 €		6 083,59 €	6 200,00 €
637	Taxes et redevances	150,00 €	0,00 €	300,00 €		274,40 €	150,00 €
62, 63, 64	CHARGES DE PERSONNEL	452 388,00 €	456 911,33 €	458 738,00 €	8 000,00 €	464 277,77 €	489 702,00 €
6218	Autre personnel extérieur	111 100,00 €	101 148,70 €	84 108,00 €	8 000,00 €	90 202,53 €	63 786,00 €
6311	Taxe sur les salaires	21 709,00 €	21 110,00 €	23 670,00 €		22 396,00 €	26 080,00 €
6411	Salaires appointements	238 188,00 €	237 543,61 €	266 200,00 €		269 541,63 €	303 600,00 €
6412	Congés payés	1 701,00 €	1 285,63 €	1 870,00 €		1 405,62 €	1 700,00 €
6413	Primes et gratifications	2 780,00 €	3 842,77 €	2 950,00 €		2 982,61 €	3 400,00 €
6415	Indemnité inflation	800,00 €	800,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €
6451	Cotisations URSSAF	37 615,00 €	37 626,00 €	37 830,00 €		38 059,00 €	44 651,00 €
6452	Mutuelle	1 586,00 €	1 168,73 €	2 500,00 €		2 461,55 €	3 200,00 €
6453	Cotisations IRCANTEC	11 645,00 €	11 332,00 €	12 570,00 €		12 114,00 €	14 180,00 €
6454	Cotisations POLE EMPLOI	10 349,00 €	9 822,00 €	11 420,00 €		10 693,00 €	12 910,00 €
6458	Cotisations PREVOYANCE	5 650,00 €	4 812,97 €	5 760,00 €		5 699,19 €	6 880,00 €
64581	Cotisation CNAS	1 908,00 €	1 909,00 €	2 120,00 €		2 120,00 €	2 332,00 €
6475	Médecine du Travail	539,00 €	539,00 €	840,00 €		720,00 €	845,00 €
6478	Prévoyance Direction	900,00 €	890,40 €	900,00 €		890,40 €	1 150,00 €
648	Formations	5 936,00 €	3 081,52 €	6 000,00 €		6 992,24 €	4 838,00 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	180,00 €	4,24 €	180,00 €		6,59 €	160,00 €
654	Créances irrécouvrables	100,00 €	0,00 €	100,00 €			100,00 €
658	Charges diverses de gestion courante	50,00 €	4,24 €	50,00 €		6,59 €	60,00 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	180,00 €	0,00 €	180,00 €	13 492,46 €	13 267,50 €	1 050,00 €
6712	Amendes fiscales et pénales	0,00 €	0,00 €	0,00 €			0,00 €
673	Titres annulés sur exercices ant.	100,00 €	0,00 €	50,00 €	13 492,46 €	13 267,50 €	1 000,00 €
6718	Autres charges exceptionnelles	50,00 €	0,00 €	50,00 €			50,00 €
68	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	259 434,13 €	15 238,88 €	282 943,79 €	-13 492,46 €	20 253,97 €	209 568,63 €
6811	Dotations amortissements des immobiliers	15 238,88 €	15 238,88 €	20 253,97 €		20 253,97 €	19 736,14 €
6815	Provision pour risques et charges d'exploitation	244 195,25 €	0,00 €	242 291,82 €	-13 492,46 €		185 652,49 €
022	Dépenses imprévues	10 850,00 €	0,00 €	10 850,00 €		0,00 €	2 000,00 €
023	Virement à section investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €
002	Déficit antérieur reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €
	TOTAUX	997 644,13 €	690 892,16 €	1 008 893,79 €	8 000,00 €	721 154,63 €	1 019 450,63 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CHART	LIBELLE	TOTAL					
		BP 2022	CA 2022	BP 2023	DM 2023	CA 2023	BP 2024
013	ATTENUATION DE CHARGES	88 500,00 €	88 660,91 €	71 948,00 €	8 000,00 €	79 833,87 €	59 388,00 €
64198	Remb sur rémunération du personnel	68 500,00 €	68 660,91 €	71 948,00 €	8 000,00 €	79 833,87 €	59 388,00 €
70,71,72	VENTES DE PRODUITS, SERVICES	109 858,00 €	182 868,33 €	138 900,00 €	0,00 €	133 191,52 €	212 500,00 €
706	Recettes commercialisation groupes	80 000,00 €	122 983,26 €	100 000,00 €		93 724,64 €	177 000,00 €
70600	Recettes animations et services individuels	9 950,00 €	13 396,37 €	13 100,00 €		12 530,87 €	11 100,00 €
707	Ventes diverses boutique	5 900,00 €	5 820,66 €	5 600,00 €		6 703,04 €	6 600,00 €
7083	Espaces publicitaires	8 500,00 €	10 395,00 €	9 000,00 €		9 410,00 €	7 500,00 €
70878	Remboursement de frais	3 500,00 €	7 693,04 €	7 200,00 €		8 587,97 €	7 900,00 €
7088	Classement meubles	1 700,00 €	2 280,00 €	2 000,00 €		2 240,00 €	2 200,00 €
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	341 600,00 €	168 189,64 €	343 000,00 €	0,00 €	161 682,48 €	209 600,00 €
74	Subventions communes	0,00 €	50,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €
741	Subvention col. territoriale de tutelle	210 000,00 €	166 119,64 €	212 000,00 €		154 602,32 €	183 000,00 €
745	Subvention Leader	31 000,00 €	0,00 €	31 000,00 €		6 280,16 €	26 000,00 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION	210 000,00 €	254 314,78 €	220 000,00 €	0,00 €	277 418,80 €	270 000,00 €
753	Taxe de séjour (article DK)	170 000,00 €	213 880,36 €	180 000,00 €		237 197,68 €	230 000,00 €
7568	Cotisations Prestataires	40 000,00 €	40 434,42 €	40 000,00 €		40 220,92 €	40 000,00 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	3 878,65 €	7 878,73 €	10 933,08 €	0,00 €	11 397,00 €	10 933,08 €
773	Mandats annulés sur exercice antérieur	0,00 €	191,33 €	0,00 €		463,92 €	0,00 €
775	Produits de cession immos	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €
777	Amortissement Subventions	3 878,65 €	2 384,40 €	10 933,08 €		10 933,08 €	10 933,08 €
778	Autres produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €
002	Excédent antérieur reporté	344 718,48 €	344 718,48 €	328 112,71 €		328 112,71 €	267 871,55 €
	TOTAUX	997 644,13 €	1 022 064,87 €	1 008 893,79 €	8 000,00 €	959 058,58 €	1 029 430,63 €

SANS REPORT RÉSULTAT -100 920,23 € -13 602,77 € -83 820,89 € -58 241,16 € -82 010,00 €
 AVEC REPORT RÉSULTAT 331 112,71 € 267 871,55 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

CHART	LIBELLE	TOTAL						
		BP 2022	CA 2022	BP 2023	DM 2023	CA 2023		BP 2024
						Réalisé	Restes à réaliser	
001	Déficit antérieur reporté							
139	Subventions d'investissement	3 878,65 €	2 384,40 €	10 933,08 €	0,00 €	10 933,08 €	0,00 €	10 933,08 €
13917	Amortissement subv FEDER	2 384,40 €	2 384,40 €	10 933,08 €		10 933,08 €		10 933,08 €
13198	Amortissement subvention	1 494,25 €						
20	immobilisations incorporelles	23 647,65 €						
2031	Frais d'étude							
2051	Concessions, droits, logiciels	23 647,65 €						
21	immobilisations corporelles	43 784,20 €	25 658,00 €	58 312,37 €	0,00 €	2 828,25 €	4 300,00 €	62 289,17 €
2183	Matériel de bureau et informatique	10 000,00 €		20 000,00 €		2 828,25 €	2 800,00 €	20 000,00 €
2182	Matériel de transport	21 000,00 €	25 658,00 €	1 000,00 €				0,00 €
2184	Mobilier	5 000,00 €		20 000,00 €			1 800,00 €	20 000,00 €
2188	Autres	7 784,20 €		17 312,37 €				22 289,17 €
020	Dépenses imprévues	3 000,00 €		1 000,00 €				3 000,00 €
27	Autres immos financières				116 000,00 €	0,00 €	0,00 €	116 000,00 €
274	Prêt	4 990,00 €			116 000,00 €			116 000,00 €
	TOTAUX	74 290,50 €	28 042,40 €	70 245,45 €	116 000,00 €	13 761,34 €	4 300,00 €	192 222,25 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

CHART	LIBELLE	TOTAL						
		BP 2022	CA 2022	BP 2023	DM 2023	CA 2023		BP 2024
						Réalisé	Restes à réaliser	
1063	Excédent de fonctionnement							
1064	Plus value cession Kangoo			5 000,00 €		5 000,00 €		0,00 €
13	Subventions	44 000,00 €	42 743,38 €					
1317	Subventions d'équipement fonds structurel	44 000,00 €	42 743,38 €					0,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	15 238,88 €	15 238,88 €	20 253,97 €	0,00 €	20 253,97 €		19 736,14 €
2805	Concessions droits, logiciels	4 990,00 €	4 990,00 €	4 990,00 €		4 990,00 €		4 990,00 €
28182	Matériel de transport			5 131,60 €		5 131,60 €		5 131,60 €
28183	Matériel de bureau et informatique	9 789,31 €	9 789,31 €	9 789,31 €		9 789,31 €		9 271,48 €
28184	Mobilier	343,06 €	343,06 €	343,06 €		343,06 €		343,06 €
281783	Matériel de bureau et informatique	116,51 €	116,51 €					
001	Excédent antérieur reporté	15 931,82 €	15 931,82 €	44 991,48 €	0,00 €	44 991,48 €		58 486,11 €
021	Virement de la section d'exploitation							
024	Produit de cession des éléments d'actif							
27	Autres immos financières				116 000,00 €	0,00 €		116 000,00 €
274	Recoursment de prêts	4 990,00 €			116 000,00 €			116 000,00 €
	TOTAUX	74 290,50 €	73 033,88 €	70 245,45 €	116 000,00 €	70 245,45 €		192 222,25 €

SANS REPORT RÉSULTAT -15 051,62 € 29 939,86 € -44 991,48 € 11 404,63 € -56 406,11 €
 AVEC REPORT RÉSULTAT 44 991,48 € 56 406,11 €